



Membres en exercice	15
Membres présents	12
Pouvoir	1
Votants	12+1 pouvoir

Le 27 mai 2014, à 20 heures, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 21 mai 2014, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Vincent BOISSON, Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Sylvie GUIBERT, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Lydie ROBUCHON, Nathalie TALON.

Excusés : Brigitte GRIMAUD, Jean Charles GUIADEFUR, Jean-Luc LAMY.

Secrétaire de séance : Annie BARADEAU

Brigitte GRIMAUD a donné pouvoir à Nicolas CELLIER.

Madame LUCAS informe l'assemblée qu'elle a été élue présidente du syndicat mixte « Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique » (CLIC) aujourd'hui même. Le CLIC est un service public de proximité pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Son secteur d'intervention regroupe les communes des Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte et Vendée Sèvre Autise.

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance du 29 avril 2014, le Conseil municipal :

➤ **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 6 venelle du Prieuré, section C numéros 591 et 594, d'une contenance de 353 m², appartenant aux consorts MOREAU;

décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble non bâti situé Les Fontenelles, section B numéro 968, d'une contenance de 9 m², appartenant aux consorts FORT (parcelle échangée avec le propriétaire voisin pour rationaliser des accès) ;

décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 3 rue des Amourettes, section B numéro 915, d'une contenance de 366 m², appartenant à M. GRELLIER ;

décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 53 rue de la Pointe, section B numéro 695, d'une contenance de 1247 m², appartenant à Mme ALDEBERT ;

➤ **approuve** la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école publique du Parc à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 ; **charge** Madame le Maire de solliciter l'aval du directeur académique des services de l'éducation nationale sur ces nouveaux rythmes scolaires ; **dit** que le Conseil Général sera informé au titre du transport scolaire ; le tableau ci-après détaille l'articulation des temps de classe, de restauration scolaire, d'activités périscolaires et de garderie :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 à 8h45	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h55 à 12h10	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire 8h55 à 11h35	Temps scolaire	Temps scolaire
12h10 à 13h40	Pause méridienne Restauration scolaire	Pause méridienne Restauration scolaire	Garderie à l'école de L'Orbrie de 11h35 à 12h15	Pause méridienne Restauration scolaire	Pause méridienne Restauration scolaire
13h40 à 15h45	Temps scolaire	Temps scolaire	Restauration scolaire à Pissotte	Temps scolaire	Temps scolaire
15h45 à 16h30	TAP	TAP	Centre de loisirs de Pissotte	TAP	Garderie
16h30 à 18h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

- considérant que le contrat avec la société Restoria pour la livraison de repas cuisinés au restaurant scolaire arrive à échéance le 1^{er} septembre 2014, **décide** recourir à une consultation pour le choix du nouveau prestataire ;
- **décide** de fixer le loyer du cabinet médical à 180,00 € (loyer) + 70.00 € (charges) = 250.00 € à compter du 1^{er} septembre 2014 ;
- **décide** d'appliquer une participation forfaitaire de 80 euros pour l'utilisation des équipements communaux à l'Union Nationale des Combattants pour le méchoui annuel à partir de juin 2015 et au Vendée Disc Golf Club à compter du tournoi qui doit se dérouler en août 2014 ; la gratuité est maintenue pour le Bol d'Air car cette manifestation se déroule avec l'appui d'associations communales ;

Questions diverses

Programme de voirie communale

Le devis de l'entreprise SOTRAMAT ajusté aux surfaces réelles est validé soit :

Placette de la Pointe en finition bicouche	6 358 €
Place du salon de coiffure en enrobé	6 708 €
Terrassement mur de soutien giratoire	708 €
TOTAL TTC	13 814 €

La commune bénéficiera d'une subvention départementale de 6 369 € € pour ces travaux.

L'entrée de l'école sera refaite en enrobé noir. Cette réfection sera financée sur les moins-values du marché giratoire.

Panneaux d'affichage pour plan de la commune

L'entreprise Guyonnet a établi une offre avec des modèles de styles différents (totems métalliques, panneaux en bois).

La liste des endroits où un plan de la commune serait utile est à l'étude.

La société Isalis qui a réalisé le dépliant, a été contactée pour fournir un agrandissement avec quadrillage de repérage.

Devis tente de réception

Le devis de 3 168 € TTC est accepté pour l'achat d'une tente de réception de 5 m X 8. La livraison est souhaitée au plus tard le 19 juin.

Vandalisme dans le centre bourg

Une pré-plainte et une déclaration d'assurance sont en cours.

Un encart sur ces méfaits sera inséré dans le bulletin municipal.

Le remplacement de l'arbuste du giratoire à l'identique est autorisé. La plantation sera effectuée par les agents communaux pour minimiser le coût.

A L'Orbrie, le 6 juin 2014

Le Maire,

Noëlla LUCAS

